

PAQUES A DENAIN

RÈGLEMENT

L'Union du Commerce de Denain, organise dans le cadre des manifestations de Pâques une grande loterie

Du 19 au 31 Mars 2018.

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne majeure au 1^{er} Janvier 2018 résidant en France métropolitaine.

Les commerçants, leur personnel et les personnes participant à la mise en place et à l'organisation de cette opération ne peuvent y participer.

Toute personne désirant participer à ce jeu pourra retirer sans obligation d'achat un ticket chez les commerçants participant à l'opération du 19 au 31 Mars 2018 dans la limite d'un ticket par jour et par adulte.

LE JEU

Il faut remplir le ticket intégralement et immédiatement dans le commerce où on vous le remet et le déposer dans l'urne.

Pour cela, vous devez noter au dos du ticket : nom, prénom, adresse, téléphone et email.

Tout ticket ne comprenant pas le cachet du commerçant sera considéré comme nul.

Les tirages au sort auront lieu le 31 Mars 2018 chez chaque commerçant participant pour les paniers garnis de chocolat et les 20, 23 et 30 mars pour les places de spectacle.

Les gagnants seront avertis par téléphone et devront se présenter avec une pièce d'identité justifiant de leurs nom et adresse chez le commerçant où ils ont été tirés au sort.

Il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom ou même adresse)

La liste des commerçants participants ainsi que le règlement de l'opération sont affichés à la Maison du Commerce 118bis rue Villars à Denain.

A GAGNER : un panier garni de chocolat d'une valeur de 30 € et 3 x 2 places pour le spectacle organisé par le carnaval chez chaque commerçant participant.

Tout lot non réclamé avant le 30 Avril 2018 redeviendra la propriété de l'Union du Commerce de Denain.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter, d'annuler, de modifier à tout moment le jeu, et sans qu'aucun recours ne puisse être intenté par les participants. Les cadeaux ne pourront ni être échangés ni être remboursés ni être utilisés à d'autres fins que celles prévues par le présent règlement.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat et implique l'acceptation du présent règlement, et permet aux organisateurs l'utilisation de l'image des gagnants à des fins publicitaires (publication de la photo des gagnants dans les journaux locaux, sur le site Internet et Facebook de l'Union du Commerce de Denain).